



■ Septembre 2026

■ Numéro spécial institutions

■ Pour les décideurs

acci-cavie.org

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE LA CEEAC CADRE SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR LE CAVIE



AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent cadre constitue une proposition soumise à titre gracieux par le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE).

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Ce document constitue une œuvre originale protégée par les lois et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. Le CAVIE en conserve l'ensemble des droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, adaptation ou diffusion, intégrale ou partielle, du présent document sur quelque support que ce soit est strictement soumise à la mention obligatoire de sa source et de son auteur.

Limitation de responsabilité

Les analyses, recommandations, doctrines et orientations contenues dans le présent document sont proposées sur la base des meilleures pratiques documentées et de l'état de l'art au moment de sa rédaction. Le CAVIE ne formule aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exhaustivité de ces informations ni quant aux résultats découlant de la mise en œuvre de tout ou partie des recommandations formulées. En conséquence, ni le CAVIE, ni ses dirigeants, ni ses experts ne pourront être tenus responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation, de la mise en application ou de l'interprétation du présent document par les autorités publiques, les entreprises ou tout tiers.

Confidentialité et usage

Le présent document est destiné à servir de base de réflexion et de concertation aux autorités et décideurs compétents. Son contenu ne saurait être dénaturé, falsifié ou utilisé dans un contexte contraire aux principes promus par la charte d'éthique du CAVIE.



INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE LA CEEAC : CADRE SYNTHÉTIQUE

Proposé par le cavie

Résumé exécutif

L'Afrique centrale fait face à des transformations majeures qui interrogent la trajectoire de son intégration régionale. Entre dépendance persistante aux rentes extractives, vulnérabilités sécuritaires chroniques, imbrications institutionnelles complexes et difficultés d'autofinancement, la sous-région peine à s'affirmer comme un bloc économique unifié. La fragmentation des espaces de décision et l'absence d'un cadre souverain de traitement de l'information stratégique rendent les économies régionales particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Dès lors, doter la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'un dispositif d'anticipation et de protection économique devient un impératif de premier ordre. Ce document présente la proposition du Centre Africain de Veille et d'Intelligence Économique (CAVIE) visant à structurer cette capacité sous-régionale. Pour cela, la réflexion articulera la mobilisation des politiques publiques, le déploiement de la stratégie institutionnelle, et enfin la codification de la doctrine opérationnelle.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) demeure, parmi les Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, l'une des plus fragmentées institutionnellement : chevauchement persistant avec la CEMAC sur le volet monétaire et douanier, réforme institutionnelle engagée depuis 2015 encore inachevée, et dépendance structurelle de plusieurs de ses onze États membres aux hydrocarbures et aux matières premières. Dans un contexte mondial de recomposition des chaînes de valeur et de volatilité des prix de l'énergie, la CEEAC doit renforcer sa capacité d'anticipation économique pour consolider une intégration régionale encore fragile.

Le présent document propose un cadre intégré de politique, de stratégie et de doctrine d'intelligence économique et stratégique. Il s'appuie notamment sur le Traité révisé instituant la CEEAC (2019), sur le Plan stratégique indicatif à moyen terme (PSIMT) « Vers l'intégration de l'Afrique centrale », ainsi que sur les analyses de la Banque africaine de développement (BAD) relatives aux perspectives macroéconomiques de l'Afrique centrale. Il vise singulièrement à doter la Communauté d'un dispositif coordonné de questionnement, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion légaux, rapides et sécurisés du renseignement utile à la prise de décisions économiques en situation hostile, incertaine et/ou concurrentielle.

TABLER DES MATIÈRES



1. Politique publique d'intelligence économique	05
1.1 Vision et objectifs généraux	06
1.2 Principes directeurs doctrinaux	07
1.3 Gouvernance et allocation des ressources	08
2. Stratégie nationale d'intelligence économique	10
2.1 Axes stratégiques prioritaires	11
2.2 Modes d'action et répartition des ressources	11
3. Doctrine nationale d'intelligence économique	13
3.1 Principes de conduite	14
3.2 Procédures normalisées	14
3.3 Compétences et savoir-faire	15
À propos de nous	16

1. POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Instaurer une politique publique d'intelligence économique en Afrique centrale constitue le levier fondamental pour surmonter les incohérences structurelles qui freinent l'intégration. La multiplicité des programmes de développement et la dispersion des flux d'information fragilisent les initiatives de souveraineté et de compétitivité économiques au sein de la CEEAC. L'établissement d'une vision stratégique partagée est indispensable pour harmoniser les priorités des onze États membres. Cette séquence abordera la définition de la vision et des objectifs généraux, précisera les principes doctrinaux directeurs, et exposera l'architecture de gouvernance et de financement retenue.

1. Vision et Objectifs généraux

La définition d'un cap collectif est la condition essentielle pour prémunir l'Afrique centrale contre la captation de ses richesses et l'asymétrie d'information. En l'absence d'orientations claires et souveraines, la veille stratégique risque de se cantonner à des actions isolées sans portée sur la prise de décision. La sous-partie suivante détaille la vision prospective recommandée pour la Communauté. Elle fixe l'objectif opérationnel central et démontre son alignement avec le cadre stratégique régional.



1.1.1 Vision



La vision proposée dans ce cadre a prioritairement en vue de faire de la CEEAC une Communauté capable d'anticiper les risques économiques liés à la volatilité des cours des hydrocarbures et des matières premières. Elle vise ensuite à protéger le patrimoine informationnel de ses institutions et de ses onze États membres. Enfin, elle entend éclairer sa Conférence des chefs d'État et de gouvernement par une intelligence économique fiable et actionnable, au service de la coopération et du renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale. La concrétisation de cette prospective requiert la traduction du cap stratégique en un mandat institutionnel précis au bénéfice des organes exécutifs.

1.1.2 Objectif principal

L'objectif de cette proposition est de doter la Commission de la CEEAC d'un dispositif permanent de veille et d'intelligence économique et stratégique, capable de sécuriser l'information critique relative à l'opérationnalisation du marché commun, aux ressources naturelles stratégiques et à la coordination avec la CEMAC, conformément aux missions confiées à la Communauté par son Traité révisé de 2019. Pour porter pleinement ses fruits, cet objectif opérationnel doit s'insérer directement dans la feuille de route de développement de l'Afrique centrale.

1.1.3 Alignement (PSIMT de la CEEAC)

Ce cadre s'inscrit en cohérence directe avec les six domaines prioritaires du Plan stratégique indicatif à moyen terme (PSIMT) de la CEEAC : intégration politique, paix et sécurité ; intégration économique et financière ; intégration environnementale, agriculture et développement rural ; intégration physique régionale ; intégration sociale, humaine et genre ; poursuite de la réforme institutionnelle. Dans un tel schéma, la fonction d'intelligence économique proposée irrigue en particulier les domaines 2 et 4. La cohérence assurée entre l'ambition d'intelligence économique et le PSIMT offre la base requise pour fixer les normes éthiques et opérationnelles qui régiront les pratiques régionales.

1.2 Principes directeurs doctrinaux

L'efficacité d'un réseau communautaire de renseignement légal repose impérativement sur l'existence de garanties juridiques et sur la confiance mutuelle entre les États parties. Le manque de lisibilité sur le traitement, l'analyse et la protection des données hautement sensibles constitue un frein majeur au partage d'informations en Afrique centrale. Les paragraphes suivants abordent les obligations légales et éthiques du dispositif, les protocoles de partage d'information - notamment avec la CEMAC -, et la posture proactive exigée face aux crises économiques.

1.2.1 Légalité et éthique

L'ensemble des activités de veille et de collecte d'information doit s'exercer, de manière contrôlée, dans le strict respect du droit communautaire, du Traité révisé de la CEEAC et des législations nationales des États membres. Ces activités s'exercent à l'exclusion de toute pratique relevant de l'espionnage industriel ou de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État membre. Si la conformité au droit garantit la légitimité des opérations, la valeur des synthèses dépend largement de la fluidité et de la sécurité de la diffusion interinstitutionnelle.

1.2.2 Partage et sécurité

L'information stratégique collectée est partagée de manière sécurisée entre la Commission de la CEEAC et les institutions financières et sectorielles régionales, en particulier en coordination avec la Commission de la CEMAC. Objectif : éviter les doublons et les incohérences d'analyse entre les deux organisations. Cette mise en commun méthodique de l'information sécurisée prend tout son sens en étayant une démarche d'anticipation des vulnérabilités sous-régionales.

1.2.3 Proactivité

Le dispositif privilégie l'anticipation des chocs économiques - variations des cours du pétrole et des minerais, ruptures d'approvisionnement énergétique, tensions sécuritaires régionales (bassin du lac Tchad, République centrafricaine) - plutôt que la seule réaction aux crises. La clarification de ces règles de conduite impose l'établissement d'une gouvernance institutionnelle claire et maîtrisée, ainsi que l'affectation de ressources dédiées à l'exercice de la mission.

1.3 Gouvernance et allocation des ressources



Un dispositif de veille et d'intelligence économique et stratégique ne peut atteindre ses objectifs sans un portage politique de haut niveau et des ressources financières stables. L'irrégularité des contributions financières des États membres et les chevauchements administratifs mettent en péril l'indépendance de la veille communautaire. Cette section explicite la hiérarchie des organes de décision, l'ingénierie de coordination interinstitutionnelle et les leviers budgétaires nécessaires.

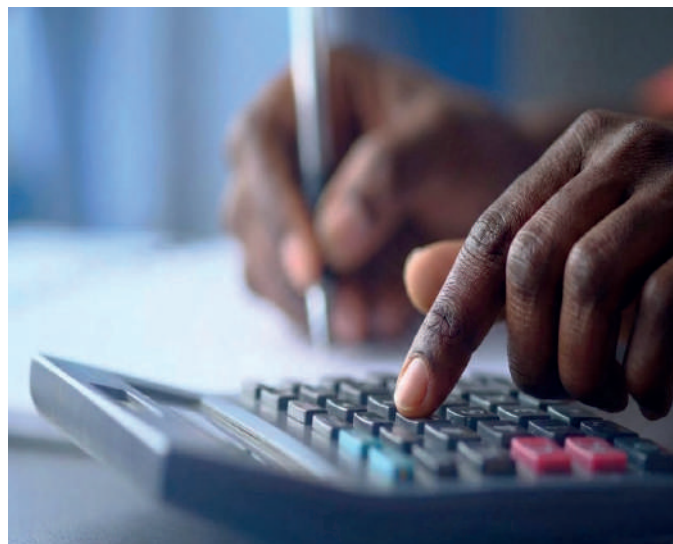
1.3.1 Autorité suprême

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC constitue l'autorité politique suprême du dispositif d'intelligence économique communautaire. La Commission de la CEEAC, dotée de commissaires sectoriels (affaires politiques, marché commun, environnement, aménagement territorial, affaires sociales), en assure le pilotage opérationnel. Pour répercuter les arbitrages de l'autorité suprême sur le terrain opérationnel, une mécanique de coordination fluide doit relier la Commission aux différentes structures communautaires.



1.3.2 Coordination

La coordination du dispositif ainsi proposé s'appuie sur le Comité des représentants permanents (COREP), les commissaires sectoriels de la Commission, ainsi que sur une cellule dédiée de veille économique, en lien étroit avec la CEMAC pour la partie monétaire et douanière de l'intégration régionale. Cette coordination administrative transversale requiert absolument un mode de financement pérenne, rigoureusement protégé des aléas budgétaires individuels des États membres.



1.3.3 Budget

Le financement du dispositif s'inscrit dans le cadre de la réforme institutionnelle de la CEEAC engagée depuis 2015, qui vise notamment à consolider les ressources propres de la Communauté et à réduire sa dépendance historique aux contributions statutaires irrégulièrement versées par certains États membres. La consolidation des financements autonomes clôt l'étape de structuration de la politique publique et permet d'engager le déploiement de la stratégie institutionnelle.

2. STRATÉGIE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La concrétisation des objectifs de la CEEAC implique le choix d'une stratégie ciblée, centrée sur la valorisation du potentiel régional et le désenclavement des marchés. L'éparpillement des efforts et le déficit d'outils statistiques fiables limitent l'efficacité des analyses économiques traditionnelles. Cette séquence indique les quatre axes sectoriels prioritaires, puis présente les modes d'action reposant sur les alliances institutionnelles, le renforcement des compétences et les outils numériques.

2.1 Axes stratégiques prioritaires



L'orientation des capacités d'analyse vers les secteurs clés est primordiale pour bâtir la résilience économique de l'Afrique centrale. L'exposition aux chocs pétroliers et l'isolement logistique de plusieurs États compromettent les avancées de l'intégration régionale au quotidien. C'est notamment en réponse à ce défi que la sous-partie suivante présente les quatre domaines d'action prioritaires conçus pour sécuriser les ressources et les infrastructures stratégiques de la CEEAC.

Quatre axes sectoriels prioritaires structurent la stratégie d'intelligence économique de la CEEAC, en cohérence avec le PSIMT :

- **Marché commun et intégration économique** : veille sur l'opérationnalisation du marché commun, la libre circulation des biens et des capitaux, et la coordination avec la zone CEMAC.
- **Ressources naturelles et hydrocarbures** : veille sur les cours du pétrole et du gaz (Guinée équatoriale, Congo, Gabon, Cameroun), les minerais stratégiques de la RDC, et la diversification économique face à la volatilité des matières premières.

- **Paix et sécurité régionale** : suivi des foyers d'instabilité affectant les économies de la sous-région - bassin du lac Tchad, République centrafricaine, est de la RDC - en appui au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).
- **Infrastructures et intégration physique** : veille sur les corridors de transport, les interconnexions énergétiques et les télécommunications régionales, leviers de désenclavement de plusieurs États membres.

L'analyse de ces domaines prioritaires implique le déploiement coordonné d'outils d'action performants et de partenariats solides.

2.2 Modes d'action et répartition des ressources

La couverture opérationnelle des axes majeurs exige le rassemblement des compétences techniques et l'interconnexion des réseaux d'information régionaux. La faiblesse des systèmes de données et le manque de cadres formés pour y faire face pénalisent la souveraineté décisionnelle de l'Afrique centrale. Les paragraphes suivants analysent la mise en œuvre des partenariats public-privé, le programme de formation continue et la mise en place d'infrastructures numériques souveraines.

2.2.1 Partenariats public-privé

Le dispositif préconisé s'appuie sur des partenariats structurés avec la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et les chambres consulaires régionales. La mutualisation des informations issues du secteur financier et consulaire nécessite un renforcement correspondant des capacités d'analyse des fonctionnaires communautaires ayant bénéficié de formations dédiées.

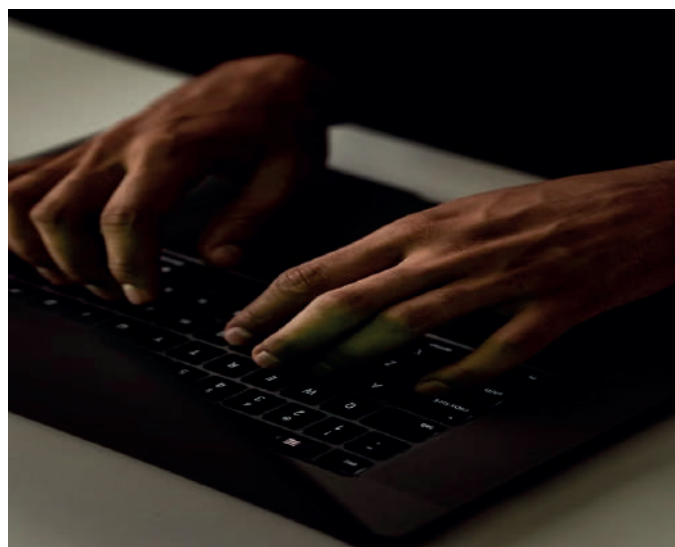


2.2.2 Formations spécialisées

Des programmes de formation continue à l'intelligence économique sont à déployer au bénéfice des cadres de la Commission de la CEEAC et des administrations nationales des onze États membres. Cette élévation des compétences doit être directement prolongée par l'acquisition et la maîtrise d'outils numériques de veille adaptés aux exigences régionales.

2.2.3 Technologies

Le dispositif intègre des outils numériques de veille et d'analyse, avec une attention particulière à la disponibilité de données statistiques fiables. Cet axe explicitement identifié comme prioritaire par le PSIMT. La maîtrise combinée des partenariats, des compétences et des technologies d'analyse établit le socle d'application de la doctrine institutionnelle.



3. DOCTRINE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La production régulière de notes de veille stratégique pertinentes exige un encadrement méthodique et déontologique rigoureux de l'activité de renseignement légal. Sans processus harmonisés, les évaluations s'exposent à des biais d'analyse ou à des failles de sécurité préjudiciables aux États membres. Cette séquence formalise succinctement la doctrine sous-régionale à travers ses principes de conduite, ses procédures normalisées et la dynamisation des réseaux d'expertise.

3.1 Principes de conduite

La valeur du renseignement économique réside dans son objectivité absolue et dans la rigueur des critères d'évaluation utilisés par les analystes. La diffusion d'informations approximatives ou partisans peut compromettre la cohésion au sein de la CEEAC. La section à venir fixe les exigences de rigueur méthodologique, garantit la neutralité des études et encadre la confidentialité des flux.

3.1.1 Rigueur méthodologique

Toute analyse produite repose sur le croisement systématique de sources ouvertes vérifiées (rapports institutionnels, statistiques officielles, analyses, etc.). La stricte application de cette rigueur de collecte constitue le gage préalable d'une analyse neutre et objective au service de tous les États membres.

3.1.2 Neutralité et objectivité

L'analyse est conduite dans le respect de la neutralité entre les intérêts des différents États membres, dans le seul profit de la Communauté dans son ensemble. Cette impartialité garantie renforce la confiance des exécutifs dans les documents classifiés qui leur sont transmis.

3.1.3 Confidentialité

Il est entendu que les informations sensibles font l'objet d'une classification stricte et d'une diffusion restreinte aux seuls organes habilités de la CEEAC. Ces principes directeurs encadrent l'exécution méthodique du traitement de l'information stratégique.

3.2 Procédures normalisées

La transformation des informations brutes en renseignements d'aide à la décision repose sur la maîtrise d'un cycle opérationnel structuré. L'absence d'étapes de validation rigoureuses et de mesures de cybersécurité expose le système à des altérations d'information. Les paragraphes suivants présentent le cycle de renseignement économique, la mise en œuvre de protocoles de sécurité et la charte d'engagement éthique.

3.2.1 Cycle de renseignement

Le dispositif proposé s'appuie sur un cycle classique de renseignement économique qui se décline ainsi : expression du besoin, planification de la collecte, recherche multi-sources, traitement et analyse, diffusion sécurisée, puis évaluation continue. Le déroulement continu de ce cycle requiert la protection constante des flux d'information traités contre les risques de piratage ou d'interception et de détournement.

3.2.2 Protocoles de sécurité

Des protocoles éprouvés de sécurité de l'information encadrent la collecte, le stockage et la transmission des données sensibles au sein de l'infrastructure préconisée. Outre les dispositifs techniques de protection, la sécurité de la chaîne d'information repose sur le comportement professionnel et responsable des acteurs dûment habilités.

3.2.3 Charte éthique

Une charte éthique commune encadre les pratiques des parties prenantes impliqués dans le dispositif, garantissant le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance. La consolidation de ces procédures normalisées facilite la mobilisation des compétences et le développement de collaborations internationales ciblées.

3.3 Compétences et savoir-faire

La viabilité à long terme de la doctrine repose sur l'entretien régulier des compétences et la capacité à mobiliser l'expertise sous-régionale. Le déficit de spécialistes sectoriels représente une contrainte qu'il convient de surmonter par la formation de haut niveau et l'ouverture maîtrisés aux partenariats véritablement bénéfiques. Aussi la sous-partie finale aborde-t-elle brièvement la formation continue des cadres, la constitution et la criticité du réseau d'experts d'Afrique centrale, ainsi que l'accentuation de la coopération institutionnelle internationale.

3.3.1 Formation continue

Le renforcement des compétences des cadres de la CEEAC en matière d'intelligence économique s'inscrit dans la durée, en cohérence avec les objectifs de la réforme institutionnelle en cours. Le renforcement des effectifs administratifs gagne à être complété par l'appui régulier d'experts externes reconnus dans les secteurs clés intéressant la CEEAC.

3.3.2 Réseaux d'experts

Le dispositif envisagé s'appuie sur un réseau d'experts d'Afrique centrale - économistes, spécialistes de l'énergie et des ressources naturelles - mobilisables pour éclairer les décisions stratégiques de la Communauté. L'organisation de cette communauté d'experts consolide la position de la CEEAC dans le cadre des échanges partenariaux globaux.

3.3.3 Coopération internationale

Une coopération structurée est développée avec l'Union africaine, la CEMAC et les institutions homologues d'autres régions, dans le respect de la souveraineté et des intérêts stratégiques de la sous-région.

Notre opinion

La CEEAC illustre les limites persistantes de l'architecture institutionnelle régionale africaine : coexistence non résolue avec la CEMAC, réforme engagée depuis 2015 mais encore inachevée, et dépendance structurelle de plusieurs États membres aux hydrocarbures - comme l'illustre la récession attendue en Guinée équatoriale (-1,7 % en 2026) alors que la région dans son ensemble affiche une trajectoire de croissance en amélioration (3,6% en 2025, 3,8% en 2026, 4,1% en 2027 selon la BAD). Dans ce contexte, un dispositif d'intelligence économique dédié à la CEEAC constituerait un outil précieux pour rationaliser l'information stratégique régionale, réduire les doublons avec la CEMAC, et accompagner – de manière optimale - la diversification économique indispensable des États les plus dépendants des matières premières.

À PROPOS DE NOUS

Le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE) est l'organisation panafricaine de référence en matière de veille stratégique et d'intelligence économique. Sa mission est d'accompagner les États, les institutions continentales et régionales ainsi que les acteurs économiques africains dans l'anticipation des risques, la protection de leurs intérêts stratégiques et la valorisation de leurs opportunités de développement, au service d'une souveraineté et d'une compétitivité économiques africaines renforcées.

Plus de 10 ans au service des acteurs privés et publics africains



Contact

Quartier Général

contact@acci-cavie.org

(+237) 693 860 139 | (+237) 242 003 106

Bastos, Yaoundé (Cameroun)